

DÉMOCRATIE ACTIVE

Participation citoyenne

Atelier citoyen du mardi 17 JANVIER

Budget participatif



Introduction :

Mardi 17 janvier 2023, 16 membres de l'atelier citoyen se sont réunis pour la nouvelle année afin de travailler ensemble sur le règlement du budget participatif 2023.

Pour accueillir les nouveaux membres, au début de la réunion, nous sommes revenus sur la genèse de la participation citoyenne de la commune, afin de mettre au même niveau d'information l'ensemble des membres de l'atelier.

Charte de la participation citoyenne :

Nous sommes revenus sur les volontés politiques de la mise en place de la participation citoyenne au sein de la commune. En 2020, un questionnaire sur la participation citoyenne a été diffusé à l'ensemble des citoyens pour connaître la volonté des habitants à s'inscrire dans une politique de participation citoyenne. De ce questionnaire 300 personnes s'étaient fait connaître pour participer à des instances participatives. Parmi ces 300 personnes, 30 d'entre elles ont été tirées au sort pour participer à l'atelier citoyen, un panel d'habitants se réunissant pour co-construire des projets.

Suite à cela des réunions ont été mises en place en 2021, pour établir une charte de la participation citoyenne.

Nous avons rappelé que : *"La charte n'est pas un document juridique et opposable mais un document de référence, évolutif et nourri en continu des expériences et travaux conduits."*

Ainsi, l'arrivée d'une nouvelle cheffe de projet et d'une nouvelle élue ont permis de relancer la démarche, de l'évaluer et d'étoffer la participation citoyenne au sein de la ville.

Nous allons donc faire évoluer le document en mettant à jour les instances.

Qu'est que la participation citoyenne ?

Ensuite, nous avons présenté les 5 piliers de la participation citoyenne, puis nous avons effectué un petit jeu pour placer les instances de la ville dans les différents piliers :

- **Information** : C'est le niveau premier de la participation, dans une logique de transparence de sensibilisation ou de communication, l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée : Le bulletin municipal, les affiches, site internet de la ville, plateforme de la démocratie participative, réseaux sociaux, ainsi que la participation des habitants aux conseils municipaux sont des principes d'informations.
- **Consultation** : Cela consiste à demander l'avis des habitants ou des usagers concernés par un projet pour enrichir une proposition initiale ; Les cafés citoyens, les réunions de quartiers ou l'événement participatif sont des outils d'information et de consultation mis en place sur la commune. Les enquêtes sont également un type de consultation de la population.
- **Concertation** : Processus de construction collective autour d'un cadre défini pour parvenir collectivement à des propositions pertinentes et viables, ne signifiant pas nécessairement la recherche à tout prix d'un consensus ; les balades citoyennes, ainsi que certains projets de l'atelier citoyen sont des outils de concertation de la commune.
- **Co construction** : C'est une démarche collaborative à partir d'une feuille blanche pour engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet ; l'atelier citoyen notamment dans la construction de l'événement participatif a mis en place des projets en co construction avec les services de la ville.
- **Co décider** : Ce niveau correspond au niveau de partage du pouvoir à toutes les étapes du projets. La codécision est présente dans la mise en place des budgets participatifs.

Rôle et missions de l'atelier citoyen ?

Ensuite nous sommes revenus sur les rôles et les missions de l'atelier citoyen, selon la charte le rôle de l'atelier, il été notifié :

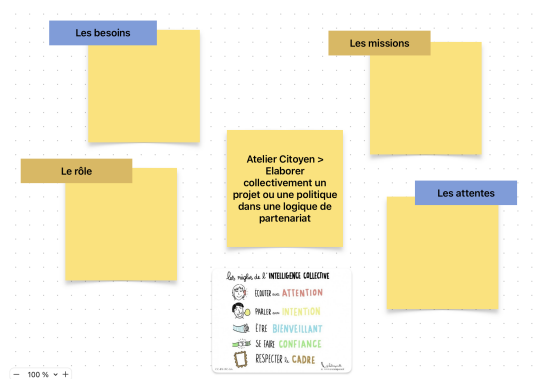
- > Participer aux rencontres proposées
- > Prendre part aux échanges dans un esprit d'intérêt général et être force de proposition
- > Prendre en compte les contraintes de chaque projet et les arbitrages politiques conduits
- > S'impliquer dans le processus de participation tout en respectant un devoir de réserve

quant aux documents de travail fournis

Nous proposons d'enrichir ce propos avec le bilan de fin d'année en notifiant la volonté de mobiliser les autres habitants dans la démarche, d'être relai de communication, de créer des initiatives citoyennes et des émergences collectives, de collaborer d'échanger et de donner des idées en dehors des moments d'ateliers.

Nous proposons d'enrichir les rôles, missions, attentes et besoins de l'atelier en contribuant à un tableau participatif.

Chacun peut alimenter le tableau en participants soit sur le forum de l'espace membres du site de la participation citoyenne ou par mail à l'adresse democratie-active@mairie-audenge.fr



Le budget participatif

Après un temps informatif, nous travaillons sur un temps participatif concernant la mise en place du budget participatif de l'année 2023. Pour cela en sous groupe de travail chacun a pu prendre en compte le règlement et soumettre leurs volontés de modifications, ainsi nous avons convenus :

Concernant le suivi de la mise en oeuvre des projets par l'atelier citoyen, d'inviter un ou deux membres de l'atelier dans les réunions techniques de mise en oeuvre, cela ne sera qu'un rôle d'observateur dans le suivi, les porteurs de projets et les techniciens pouvant exprimer leur remarques concernant le projet, l'atelier s'assurera uniquement du bon suivi de la mise en oeuvre respectant le règlement.

Sur le principe l'atelier d'un commun accord souhaite une augmentation de l'enveloppe globale du budget participatif, notamment en avançant des arguments sur l'inflation que nous subissons actuellement.

Concernant l'article n°1, nous n'avons pas d'observation faite par l'atelier citoyen.

Concernant l'article n°2, il a été noté de rajouter une mention "et librement" dans la phrase "Répondre à l'intérêt général et être accessible gratuitement (et librement)".

Nous devons également revoir la formulation de la phrase "s'adresser à tous les publics" il est souhaitable que l'ensemble des projets n'exclut par certains publics dans sa mise en oeuvre, nous devons donc revoir la formulation qui avait été portée à discussion lors de l'instruction des projets.

Le souhait d'une augmentation de l'enveloppe a constitué un débat sur la condition suivante : "Ne pas excéder un coût supérieur à 25% de la somme globale du Budget Participatif de 5000€ TTC"

De ce fait, plusieurs solutions nous ont été proposées. Au départ, il a été demandé de garder une limite moins restrictive par exemple de 6000€ plus ou moins 10% pouvant laisser plus de marge au projet. Sur cette explication d'autres membres ont émis la possibilité de passer à côté de projet intéressant en limitant son budget.

Pour rebondir une autre idée a été faite, il s'agit de subventionner une partie seulement du projet et de ne pas en financer l'intégralité, le porteur de projet doit donc proposer des subventions externes à la mairie pour que son projet puisse être mené à terme.

La limite de cette proposition réside dans le fait que l'ensemble des habitants n'ont pas encore une culture du projet, de ce fait certains habitants ne proposeront pas de projet car ils ne seront pas en mesure d'aller chercher des subventions extérieures.

La dernière idée, il a été proposé d'enlever la phrase et de prendre le risque qu'un seul projet soit mis en place sur la commune. Le risque serait donc que sur l'enveloppe actuelle de 20 000€ un seul et unique projet de 20 000€ pourrait être lauréat ne laissant pas la place à d'autres projets.

Nous devons réfléchir aux risques pris pour cette proposition, à la fin de ce débat, une part majoritaire de l'atelier souhaite prendre ce risque, indiquant que ce sont les habitants qui votent et donc ils estiment que le projet à 20000€ est nécessaire plutôt que plusieurs petits projets, au contraire ils peuvent voter pour des projets moins coûteux et nous mettrons donc en oeuvre les projets jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Concernant l'article n°3, il a été notifié de rajouter un encadrement en dessous des étapes du projets précisant le rôle de chacun. Nous noterons donc :

- > 1. Rédaction du règlement de participation par l'atelier citoyen
- > 2. Appel à projet, par la municipalité à destination des habitants
- > 3. Instruction des dossiers par les services de la ville
- > 4. Présélection des projets à soumettre au vote par l'atelier citoyen
- > 5. Vote par les habitants
- > 6. Annonce des résultats
- > 7. Suivi des projets en coopération entre l'atelier, les services de la mairie et les porteurs de projets.

Il a également été demandé à ce que les porteurs de projets puissent valider les BAT de leur affiche projet avant impression, afin d'y apporter des modifications.

Toujours dans l'article n°3, concernant la présélection par l'atelier citoyen, il a été demandé de modifier la phrase " L'atelier citoyen réalisera une ~~priorisation des projets~~ pour aboutir à la présélection des projets qui seront soumis au vote."

Nous retirerons la priorisation car il s'agit simplement d'une sélection des projets selon l'aspect réglementaire et non d'un classement des projets selon l'avis personnelles de l'atelier.

Dans l'article n°4, simplement un ajout de "tous les Audengeois" à une ouverture plus inclusive "L'ensemble des".

En supplément :

Il a été notifié de demander aux porteurs de projets des documents de type devis, plan de situation. Cela pourrait sembler trop contraignant et ne favorise pas l'apport de projets par les habitants.

En plus il a été demandé un accompagnement des habitants dans l'écriture de projet avec un guide, nous rappelons que des ateliers d'écriture dédiés à l'accompagnement des porteurs de projets sont déjà proposés par le service.

Nous apporterons les modifications nécessaires sur le règlement suite à l'atelier.

Calendrier 2023 :

Puis nous avons évoqué le planning de l'année ainsi que les objectifs, pour rappel :

> Atelier citoyen du 28 février à 18h en salle des fêtes de la Mairie

Travail autour de la mobilité, puis présentation et échange avec le bureau d'étude et la Maîtrise d'ouvrage sur le plan des modes actifs et réduction de la vitesse de la ville.

> Atelier citoyen du 14 mars à 18h en salle des fêtes de la Mairie

Echange autour de l'événement participatif : Trouver une thématique, un sujet, des animations et des partenaires

> 3 avril : Lancement du dépôt de projet du budget participatif

> Atelier citoyen du 4 avril

> Atelier citoyen du mercredi 10 mai

> Proposition de participation à la journée de l'environnement le samedi 3 juin

> Atelier citoyen du 13 juin

Instruction des dossiers du budget participatif

> Dimanche 3 septembre : Forum des associations

Lancement du vote des projets du budget participatif 2023

> Atelier du 5 septembre

> Atelier du 3 octobre

> Dimanche 8 octobre : Événement participatif

> Atelier du 17 octobre

> Annonce des lauréats du Budget Participatif 17 novembre

Nous proposons à l'atelier de réfléchir à la thématique 2023 et 2024 des événements participatifs, ainsi que des volontés (animation, conférence, atelier) que l'on pourrait proposer. N'oublions pas que suite au questionnaire de 2020, nous pouvons travailler autour des thématiques de l'environnement et ressources, ainsi que de la production et la consommation locales. L'urbanisme sera traité en même temps que la révision du PLU en 2024.

Conclusion :

Nous avons terminé par un moment convivial apprécié de l'atelier et nous travaillerons sur la mobilité lors de l'atelier du 28 février.